

BARÈME D'HONORAIRES

En date du 1er janvier 2023

TRANSACTION⁽¹⁾	
PRESTATIONS	HONORAIRES TTC⁽²⁾
Mandat exclusif	3% avec un minimum de 7 000€
Mandat simple	4% avec un minimum de 7 000€

Terrains	10% dans la limite de 10 000€
----------	--------------------------------------

Locaux commerciaux ou d'activités	Sur devis
-----------------------------------	-----------

LOCATION⁽³⁾	
PRESTATIONS	HONORAIRES TTC⁽²⁾
Réalisation des visites Constitution du dossier locataire Rédaction du bail	8€ / m²
État des lieux	3€ / m²

(1) Honoraires à la charge du vendeur

(2) Honoraires TVA incluse au taux de 20%

(3) Honoraires de location tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014